

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE

### Conseil Municipal du 21 décembre 2022

### Extrait du registre des délibérations

n° 2022-12-21-09

<b>Date de la convocation</b>  14/12/2022
Convoqués : 23 Présents : 15 Représentés : 2 Absents : 6
<b>OBJET :</b>  <b>Finances</b>  <b>Budget principal</b>  <b>Tarifs droits de place des marchés au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>

L'an deux mil vingt deux, le vingt-et-un décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

**Étaient représentés :** Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET

**Étaient absents :** Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que depuis la crise sanitaire de la Covid 19, le conseil municipal a suspendu les encaissements des droits de place dans les marchés de plein air municipaux.

Estimant que cette exonération n'est plus justifiée, Monsieur le Maire propose de mettre fin à cette suspension et de revaloriser les montants fixés il y a plusieurs années, selon les tarifs inscrits dans le tableau suivant :

Droit de Place	Objets	Tarifs 2020	Tarifs au 01/01/2023	Observations (Gratuité pour les commerçants d'Ailly)
Marché hebdomadaire	Abonnés	0,25 le m <sup>2</sup>	1,10 €	Le mètre linéaire
	Non Abonnés	0,35 le m <sup>2</sup>	1,50 €	Le mètre linéaire
	Forfait électricité		3,00 €	Par 1/2 journée
Brocantes, braderies, vide-greniers municipaux		2,00 €	2,00 € (Gratuité habitants de la commune)	Le mètre linéaire
Camions hors marché hebdomadaire		4,5€/ 15m	20,00 €	Forfait par 1/2 journée
Fête foraine de la Balourde	Petit manège	10,00 €	10,00 €	
	Grand manège	30,00 €	30,00 €	
	Caravane	2,50 €	3,00 €	par caravane et par jour
Food truck	Droit de place	2,10 €	5,00 €	Par 1/2 journée
	Electricité		5,00 €	
Terrasses (café, fleuriste)		0,25 €		Redevance annulée

**Suite et fin délibération n°2022-12-21-09**

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- De mettre fin à la suspension de l'encaissement des droits de place dans les marchés de plein air de la commune d'Ailly-sur-Noye ;
- De revaloriser les montants des droits de place selon le tableau récapitulatif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette action.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

